

# DÉLÉGATION ACADÉMIQUE À L'EDUCATION ARTISTIQUE ET À L'ACTION CULTURELLE

DAAC/09-447-34 du 19/01/2009

## **APPEL A CANDIDATURE RESPONSABLE SERVICE EDUCATIF AU MEMORIAL NATIONAL DES MILLES - RECRUTEMENT DE DEUX ENSEIGNANTS ASSURANT UN SERVICE EDUCATIF PARTAGE EN HEURES SUPPLEMENTAIRES POUR L'EQUIVALENT D'UN DEMI-POSTE AU SEIN DU MEMORIAL NATIONAL DES MILLES**

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : DAAC - Tel : 04 42 95 29 44 - ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Les enseignants seront choisis pour leurs compétences pédagogiques, leur sensibilité aux problématiques concernant la mémoire, l'histoire et la dimension civique spécifiques du lieu, leur connaissance du milieu scolaire et des domaines artistiques et culturels ainsi que des diverses modalités de partenariat. La proximité géographique (adresse professionnelle ou personnelle) est requise afin d'assurer la présence nécessaire sur le lieu culturel.

Afin de mener à bien cette mission d'interface entre un lieu culturel et les équipes éducatives, ils doivent :

- connaître les différents dispositifs culturels scolaires proposés et avoir l'expérience de projets culturels conduits en partenariat et de dimension interdisciplinaire
- témoigner d'un regard polyvalent et d'une adaptation au potentiel de diversité du lieu culturel concerné
- travailler à la conception et au développement d'outils pédagogiques dans une dimension créative et originale en collaboration avec l'équipe responsable du musée
- proposer des pistes de communication et de diffusion des informations destinées aux enseignants en concertation avec la structure culturelle et la DAAC
- être capable d'écouter, de communiquer, négocier et organiser
- savoir s'inscrire dans une démarche collective
- exercer une mission de relais et de coordination avec le délégué départemental d'éducation artistique et d'action culturelle
- maîtriser l'outil informatique et la messagerie électronique

Cette mission sera effective pour l'année scolaire 2008-2009 à compter du 16 février 2009 ; elle sera éventuellement renouvelable, en fonction du bilan annuel établi.

**Les enseignants souhaitant faire acte de candidature sont invités à transmettre un dossier constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de leur dernier rapport d'inspection, de l'avis circonstancié du chef d'établissement et de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature avant le 30 janvier (dernier délai, le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :**

Délégation académique d'éducation artistique et action culturelle  
à l'attention de Mme OHANESSIAN Chantal  
Rectorat  
Place Lucien Paye  
13621 Aix en Provence Cedex 1

**Les enseignants dont la candidature sera retenue seront convoqués pour une audition à la DAAC début février 2009.**

**Pour tout renseignement :**  
**Tél : 04 42 95 29 44**  
**Mel : [ce.daac@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.daac@ac-aix-marseille.fr)**

*Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille*